

# Gouvernance, suivi, supervision et gestion

## 11.1 GOUVERNANCE

11.1 En tant qu'organe de décision suprême de l'OMS, l'**Assemblée mondiale de la Santé**, composée de la totalité des 194 États Membres de l'OMS, constitue le plus haut niveau de gouvernance de l'IMEP (Figure 19). L'Assemblée mondiale de la Santé adopte les résolutions qui déterminent la portée et l'orientation générale des activités mondiales de l'IMEP et scelle l'engagement de l'ensemble des États Membres à soutenir la pleine mise en œuvre du Plan stratégique de l'IMEP. Les **comités régionaux de l'OMS** permettent aux États Membres d'approfondir les débats. Ils adoptent des résolutions sur l'éradication de la poliomyélite et son impact régional et éclairent les délibérations du **Conseil exécutif de l'OMS**, lesquelles guident ensuite les discussions de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui se tient chaque année..

En tant qu'organe de décision suprême de l'OMS, l'**Assemblée mondiale de la Santé**, composée de la totalité des 194 États Membres de l'OMS, constitue le plus haut niveau de gouvernance de l'IMEP.

## 11.2 FONCTIONS CONSULTATIVE ET DE SUIVI

11.2 Plusieurs groupes dotés de fonctions de conseil, de suivi ou techniques guident les prises de décisions des organes directeurs de l'OMS et assurent un contrôle des organes de direction.

11.3 Le **Comité de suivi indépendant (IMB)** est un organisme indépendant dont les membres sont nommés par le Directeur général de l'OMS sur proposition des principaux partenaires de l'IMEP (c'est-à-dire l'OMS, Rotary International, les Centers for Disease Control and Prevention et l'UNICEF) et de la Fondation Bill & Melinda Gates. Il est chargé de superviser l'IMEP du point de vue programmatique, en particulier pour la mise en œuvre de l'objectif 1 du Plan. Le Comité de suivi indépendant se réunit tous les quatre à six mois pour évaluer de manière indépendante les progrès en se fondant sur l'épidémiologie de la poliomyélite, la virologie du poliovirus, les indicateurs standard de résultats et d'autres données du programme. De plus, le Comité évalue les risques qui pèsent sur le programme et informe le Conseil de surveillance de la poliomyélite. Composé d'experts mondiaux d'un large éventail de domaines intéressant les activités de l'IMEP, il continuera d'exercer ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 2015. L'IMEP donne suite aux recommandations du Comité de suivi indépendant et aux avis qu'il lui soumet concernant la gestion des efforts d'éradication.<sup>33</sup>

Plusieurs groupes aux fonctions consultatives et de surveillance éclairent la mise en œuvre des activités de l'IMEP, y compris :

- Le Comité de suivi indépendant ;
- Le Groupe stratégique consultatif d'experts de la vaccination (SAGE) ;
- Les groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux.

11.4 Le **Groupe stratégique consultatif d'experts de la vaccination (SAGE)**, avec l'appui de son **groupe de travail sur la poliomyélite** et de son **groupe de travail sur le Plan d'action mondial pour les vaccins**, assure la supervision technique de toutes les décisions stratégiques mondiales de l'IMEP en matière de vaccination. Le SAGE sera l'organe consultatif chargé de superviser la mise en œuvre de l'objectif 2 du Plan. Il donne des orientations à l'Assemblée mondiale de la Santé et informe le Conseil de surveillance de la poliomyélite. Les **groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux** sont composés d'experts de domaines connexes intéressant l'éradication de la poliomyélite. Ils se réunissent régulièrement afin d'examiner l'épidémiologie de la poliomyélite dans une région ou dans un pays et de recommander des stratégies adaptées pour accélérer l'éradication.

<sup>33</sup> Les rapports du Comité de suivi indépendant sont disponibles à l'adresse : <http://www.polioeradication.org/Aboutus/Governance/independentmonitoringboard/Reports.aspx>.

Pour franchir les différentes étapes nationales, les pays touchés par la poliomyélite doivent veiller à la responsabilisation aux niveaux national, sous-national et des districts et œuvrer avec les partenaires de l'IMEP en vue de planifier, de mettre en œuvre et de superviser les activités visant à vacciner chaque enfant.

11.5 La **Commission mondiale de certification de l'éradication de la poliomyélite (GCC)**, un organe indépendant nommé par le Directeur général de l'OMS, supervise le processus de certification mondiale et supervisera la mise en œuvre de l'objectif 3 du Plan. Les **commissions régionales de certification (RCC)**, des organes indépendants nommés par les Directeurs régionaux de l'OMS, seront chargées de certifier que

leurs Régions respectives sont exemptes. Il faudra pour cela que la transmission du PVS y apparaisse interrompue (c'est-à-dire que 36 mois se soient écoulés après la détection du dernier PVS en circulation). Elles communiqueront également à la Commission mondiale de certification des documents essentiels sur l'éradication de la poliomyélite. Les **comités nationaux de certification** font rapport aux commissions régionales de certification dont ils dépendent.

### 11.3 SUPERVISION

#### Autorités nationales

11.6 Les gouvernements sont à la fois les propriétaires et les bénéficiaires de l'IMEP. Les pays touchés par la poliomyélite devraient entreprendre toute la gamme d'activités qui est précisée dans leurs plans nationaux et résumée dans ce Plan, et assumer la responsabilité première pour la réalisation des trois principaux objectifs du Plan. Pour franchir les différentes étapes nationales, les pays touchés par la poliomyélite doivent veiller à la responsabilisation aux niveaux national, sous-national et des districts et œuvrer avec les partenaires de l'IMEP en vue de planifier, de mettre en œuvre et de superviser les activités visant à vacciner chaque enfant. Dans le même temps, les gouvernements nationaux des trois Régions de l'OMS certifiées exemptes et les États Membres exempts des trois Régions d'endémie restantes ont un rôle important à jouer pour maintenir un haut niveau d'immunité dans la population et une surveillance sensible de la PFA. Il incombe également aux autorités nationales d'assurer la pleine mise en œuvre des processus convenus au plan international pour gérer les risques à long terme après l'éradication du PVS, y compris l'application de mesures de confinement biologique et l'intégration des fonctions de lutte antipoliomyélitique dans le cadre de la transmission des acquis.

Le **Conseil de surveillance de la poliomyélite (POB)**, composé des dirigeants des principaux partenaires de l'IMEP, assure une supervision étroite de l'IMEP, assume des fonctions de gestion programmatique et veille à une responsabilisation à haut niveau à l'échelle du partenariat.

11.7 Le **Conseil de surveillance de la poliomyélite (POB)**, composé des dirigeants des principaux partenaires de l'IMEP, assure une supervision étroite de l'IMEP, assume la gestion programmatique et veille à une responsabilisation à haut niveau à l'échelle du partenariat. Le Conseil de surveillance de la poliomyélite centralise et examine les contributions de différents organes consultatifs et de suivi (Comité de suivi indépendant, SAGE, Commission mondiale de certification) ainsi que les données opérationnelles du **Comité d'orientation sur la poliomyélite (PSC)**. Les directives du Conseil de surveillance de la poliomyélite sont mises en œuvre par le Comité d'orientation sur la poliomyélite par l'intermédiaire des différents organes de gestion programmatique. Le Conseil

de surveillance de la poliomyélite se réunit tous les trois mois. Ses délibérations s'appuient également sur les contributions du Groupe mondial des partenaires pour l'éradication de la poliomyélite.

11.8 Le **Groupe des partenaires pour l'éradication de la poliomyélite (PPG)**, de portée mondiale, permet aux parties prenantes de l'IMEP de s'exprimer sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques d'éradication. Il renforce la participation des pays touchés par la poliomyélite, des donateurs et des autres partenaires en vue de garantir que l'IMEP bénéficie de l'engagement

politique et des ressources financières nécessaires pour éradiquer la poliomyélite. Les réunions du Groupe mondial se tiennent à haut niveau (ambassadeurs/hauts responsables) et leurs conclusions sont communiquées au Conseil de surveillance de la poliomyélite.

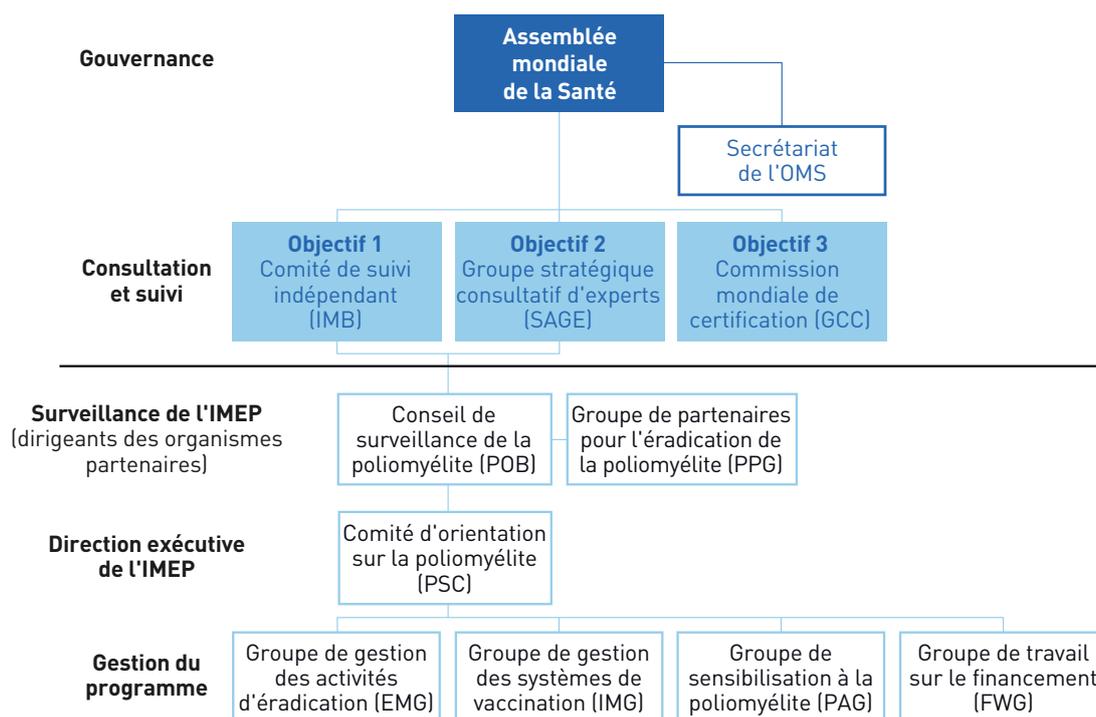
## 11.4 DIRECTION EXÉCUTIVE

### Partenaires de l'IMEP

11.9 La gestion des activités décrites dans la section sur les fonctions d'appui (Chapitre 10) incombe au premier chef aux principaux partenaires de l'IMEP et à la Fondation Bill & Melinda Gates. Ils sont notamment chargés de prêter un concours technique aux pays dans la mise en œuvre de leurs efforts d'éradication de la poliomyélite et d'augmenter les effectifs à l'appui des efforts nationaux. Dans le cadre de la transmission des acquis, l'OMS et l'UNICEF seront chargés d'intégrer les fonctions techniques aux structures existantes ainsi qu'aux structures nouvelles ou refondues. L'IMEP sera chargée de coordonner les aspects consultatifs de ce processus.

11.10 Le **Comité d'orientation sur la poliomyélite (PSC)**, composé de hauts responsables des organismes partenaires de l'IMEP, sert d'organe de direction exécutive de l'IMEP. Il est chargé de suivre attentivement les différentes fonctions techniques, financières et de plaider du Programme mondial, d'imprimer un cap aux travaux des organes de direction et de leur apporter une contribution, et de mettre en œuvre les directives du Conseil de surveillance de la poliomyélite. Le Comité d'orientation sur la poliomyélite dirigera la mise en œuvre des objectifs du Plan et communiquera également des informations aux organes consultatifs et de suivi. Les décisions stratégiques et de politique générale du Comité d'orientation sur la poliomyélite sont appliquées par les groupes de gestion de l'IMEP présentés ci-dessous.

Figure 19: Gouvernance et supervision de l'IMEP



Source: IMEP, <http://www.polioeradication.org/>.

## 11.5 GESTION DU PROGRAMME

11.11 Quatre groupes de gestion rattachés au Comité d'orientation sur la poliomyélite sont chargés de la mise en œuvre générale du Plan et travaillent avec les bureaux régionaux de l'OMS et de l'UNICEF, les gouvernements nationaux, d'autres parties prenantes et les partenaires dans les pays.

11.12 Il incombe au **Groupe de gestion des activités d'éradication (EMG)** de conduire les activités relevant de l'objectif 1 : il s'agit d'éradiquer la maladie dans les pays d'endémie et dans ceux où le risque d'importation est le plus élevé et d'atteindre un niveau élevé de qualité pour les activités de vaccination supplémentaires (AVS) et de surveillance tout en maîtrisant les risques pour la sécurité. Les activités du Comité de suivi indépendant, du SAGE, de la Commission mondiale de certification, des commissions régionales de certification et des groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux éclairent et soutiennent les travaux du Groupe de gestion des activités d'éradication.

11.13 Le **Groupe de gestion des systèmes de vaccination (IMG)** est chargé de la direction générale des activités relevant de l'objectif 2, à savoir le renforcement des systèmes de vaccination et l'introduction du VPI et du VPOb. Les activités du Comité de suivi indépendant, du SAGE, de la Commission mondiale de certification, des commissions régionales de certification et des groupes consultatifs techniques régionaux et nationaux éclairent et soutiennent les travaux du Groupe de gestion des activités d'éradication. Le Groupe de gestion des systèmes de vaccination travaille également en étroite concertation avec le Réseau mondial de laboratoires pour la poliomyélite et le Comité de recherche sur la poliomyélite.

11.14 Le **Groupe de sensibilisation à la poliomyélite (PAG)** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie interinstitutions de mobilisation des ressources afin de garantir la disponibilité des financements nécessaires à la pleine mise en œuvre du Plan. Par l'intermédiaire du groupe de travail sur le financement, le Groupe de sensibilisation à la poliomyélite travaille également en étroite collaboration avec les équipes de communication des organismes partenaires et avec le personnel chargé du financement et de la gestion des ressources, qui lui communiquent des informations.

11.15 Le **groupe de travail sur le financement de la lutte contre la poliomyélite (FWG)** est chargé de suivre étroitement les besoins de financement à court et à long terme du programme, de produire des informations financières cohérentes et précises pour la prise de décisions stratégiques et de mettre en place des processus améliorant la prévisibilité du financement.

11.16 D'autres groupes rattachés aux trois groupes de gestion seront formés en tant que de besoin pour prêter un concours dans certains domaines clés et assurer des fonctions d'appui. Les structures de direction de l'IMEP seront présentées en détail sur le site Web de l'Initiative à l'adresse : <http://www.polioeradication.org/>. Ces structures seront réexaminées et modifiées régulièrement selon l'évolution des besoins de l'Initiative. De plus, les mandats des groupes de gestion et d'appui fonctionnel de l'IMEP figureront sur le site Web.